



CONSEIL NATIONAL DU SIDA  
25-27 RUE D'ASTORG  
75008 PARIS  
T. 33 [0]1 40 56 68 50  
F. 33 [0]1 40 56 68 90  
CNS.SANTE.FR

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**PRÉVENTION**

**FR**

**22 NOVEMBRE 2005**

## PRÉVENTION DE LA TRANSMISSION DU VIH : LE CONSEIL NATIONAL DU SIDA DEMANDE UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE COHÉRENTE

L'arrivée des traitements et la baisse importante des décès dus au sida a estompé la dimension tragique de l'épidémie d'infection à VIH. La prévention de la transmission du virus a connu des succès (usagers de drogues, transfusion sanguine, transmission du virus de la mère à l'enfant), mais les transmissions au cours des relations sexuelles non protégées restent nombreuses.

Le Conseil National du Sida (CNS) s'est donc intéressé à l'organisation de la politique publique de la prévention pour identifier les obstacles qui subsistent. L'engagement de l'Etat est aujourd'hui insuffisant, qu'il s'agisse de la place accordée à la lutte contre le VIH dans la politique de santé ou de la cohérence de l'action gouvernementale en la matière.

Le nombre de personnes vivant avec le VIH croît au cours du temps. Une politique de prévention de la transmission doit permettre d'éviter que les personnes s'infectent par le VIH et que celles qui sont d'ores et déjà infectées ne le transmettent. Pour améliorer cette politique, le CNS propose un ensemble de recommandations à la suite de son rapport sur la politique publique de prévention en France métropolitaine.

Le CNS souhaite que la politique de prévention soit soutenue par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et qu'elle s'accompagne d'une parole publique forte. Le ministère de l'Education nationale doit faire en sorte que l'éducation à la sexualité et à la prévention prévue dans les circulaires soit intégrée dans les programmes. Ces dernières années, la loi sur la sécurité intérieure a dégradé les relations entre les forces de police et les acteurs de terrain. L'application des politiques du ministère de l'Intérieur ne doit pas constituer un obstacle à la prévention auprès des populations les plus fragiles : prostitués, migrants et toxicomanes. Quant à l'administration pénitentiaire, elle doit offrir aux détenus les moyens de se protéger, notamment en donnant un accès réel à l'ensemble des outils de la réduction des risques.

L'engagement de l'Etat passe aussi par une action résolue auprès des personnes les plus exposées au risque de transmission : les jeunes, les femmes et les migrants originaires d'Afrique subsaharienne. De plus, les comportements à risque atteignent aujourd'hui un niveau inquiétant chez les gais. Aussi les campagnes de prévention doivent être plus nombreuses et donner une image plus réaliste de l'infection par le VIH : une prise en charge médicale pour toute la vie, une sexualité définitivement marquée par la préoccupation de la prévention, la difficulté de vivre avec le VIH au quotidien dans une société stigmatisante. Par conséquent, des discours distincts pour les personnes séropositives et pour les personnes séronégatives doivent être élaborés.

Enfin, l'Etat qui s'appuie sur les associations pour la mise en œuvre des actions de terrain doit savoir faire face à leur absence quand cela est nécessaire. Il doit aussi favoriser le partage des connaissances sur la prévention en organisant une conférence de consensus ou une audition publique sur les risques. Cela doit permettre aux associations de dégager une base de concertation sur la prévention.